

BRS

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
IRSTEA
INED

Juillet 2017
N° 492

Bulletin de la recherche scientifique

- Elections au CA du CNRS : analyse et résultats
- Appel du Conseil Syndical National du SNTRS-CGT
- Recherche : état des lieux les propositions du SNTRS-CGT
- Déclaration CGT au CNESER le 26 juin 2017
- Politique de site
- Action syndicale européenne dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche



Édito p.2

Les élections au Conseil d'Administration du CNRS p.4

Appel du Conseil Syndical National du SNTRS-CGT - 27 juin 2017- p.6

Recherche : état des lieux les propositions du SNTRS-CGT p.7

Déclaration CGT au CNESER le 26 juin 2017 p.11

Politique de site, politique nationale des organismes : Tendances lourdes et contradictions p.13

Action syndicale européenne dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) : enjeux, limites et perspectives p.15

Recrutements des chargés de recherche à l'INSHS : la direction est aux manettes p.17

International p.20

Édité par le Syndicat National des
Travailleurs de la Recherche Scientifique
(SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0914S05392
Directrice de la publication :
Josiane TACK
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle

ÉDITO



Josiane TACK
Secrétaire générale

Chère camarade, cher camarade,

Vous recevez le BRS en plein cœur de l'été. Vous comme nous, nous aspirons à nous reposer, nous changer les idées, nous échapper des informations anxiogènes que l'actualité impose tout au long de l'année. J'aimerais sincèrement pouvoir ouvrir cet édito sur des perspectives réjouissantes pour les salariés de ce pays et en particulier les personnels de la recherche. Non, nous ne sommes pas là pour ne voir que le mauvais côté des choses... Nous ne crions pas au loup pour le plaisir de faire entendre notre voix. Nous ne sommes ni ringards ni archaïques. L'archaïsme c'est la déréglementation du droit du travail qui va être portée cet automne par le gouvernement Philippe qui annonce un recul des droits sans précédent avec un retour d'au moins 70 ans en arrière. La manœuvre est habile : aucun texte « officiel » ne sortira avant la fin de l'été ; aussi ceux qui s'expriment peuvent être montrés du doigt comme des syndicats qui refusent toujours tout ! Mais ne soyons pas dupes, les déclarations de ce gouvernement sur les mesures à prendre dans les 100 premiers jours sont en train de tomber, elles vont toutes dans le même sens : satisfaire les revendications des employeurs, montrer du doigt les fonctionnaires, réduire le déficit public à coups de restrictions budgétaires au sein des ministères tout en maintenant les ca-

La CGT sera-t-elle la seule à porter haut et fort les droits des salariés?

deaux fiscaux au patronat. Malheureusement nous connaissons par cœur cette recette, elle n'a rien de novateur. Je citerai quelques mesures annoncées dans le cadre de la maîtrise des déficits publics :
- pas de ministère sanctuarisé lors de l'élaboration du budget. Pour rappel Madame Vidal avait annoncé à la délégation FERC, fin mai, la sanctuarisation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 2018 !
- le jour de carence pour les arrêts maladie dans la fonction publique sera rétabli dès 2018. Cette mesure est justifiée pour lutter contre le « micro-absentéisme » dans la fonction publique et par « souci » d'égalité avec le privé. En fait il s'agit d'une réelle stigmatisation des fonctionnaires accusés d'absentéisme, la prétendue égalité n'est que mensonge car en réalité dans le privé les jours de carence sont couverts par 80 % des conventions collectives.
- l'annonce du gel du point d'indice, d'un nouveau calendrier de mise en œuvre des mesures salariales liées au PPCR et de la refonte des missions de service public. Voilà, pour un premier train de mesures à destination directe des fonctionnaires. Dans le même temps la lutte contre les déficits publics ne remet pas le moins du monde en cause les cadeaux fiscaux faits aux entreprises à travers les différents crédits

d'impôt, d'ailleurs sans le moindre contrôle de leur efficacité. Pire, de nouvelles mesures s'ajoutent avec l'ISF imputable à l'avenir au seul patrimoine immobilier, les avoirs financiers se retrouvant exclus, mais aussi avec l'annonce de nouvelles privatisations par cession de 10 milliards d'€ d'actifs afin de « développer l'innovation »...

La nouvelle loi travail dégrade encore plus les droits des travailleurs que la loi El Khomri. Je ne développerai que certains points tels que le CDI de projet ou le périmètre national de licenciement économique. Le premier n'est rien qu'un super CDD offert sur un plateau à l'employeur. Le contrat de travail serait lié à la durée du projet qui permet de recruter le salarié. Autant dire que les procédures de licenciement dans un tel cadre n'auront plus aucune barrière : durée du contrat à la bonne volonté de l'employeur, facilitation des ruptures de contrat sous couvert de fin du projet. Ce projet est une véritable « imposture » synonyme « d'intermittence généralisée ». La précarité n'a jamais généré de l'emploi. Pour le périmètre économique de licenciement, il s'agira de choisir « le bon périmètre » pour qu'une entreprise puisse justifier de pertes économiques et ainsi licencier en toute impunité. Je pourrai aussi parler de la fusion des instances du personnel, du plafonnement des indemnités prud'homales, du referendum d'entreprise, de l'inversion de la hiérarchie des normes... Je m'attarderai sur la dernière annonce en date sur la simplification de la réforme du compte pénibilité. Vous avez dit « simplification », il faudrait plutôt parler de « dépeçage ». Il est question de sortir du compte pénibilité la manutention de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques. Soi-disant trop difficiles à prendre en compte, le fait est que ces suppressions sont demandées par le MEDEF.

Alors, la CGT sera-t-elle la seule à porter haut et fort les droits des salariés ?

En d'autres termes, quels syndicats se mobiliseront à la rentrée contre cet engrenage vers toujours moins de droits ? Le secrétaire général de FO adopte un ton conciliant qui laisse perplexe. Ses déclarations tonitruantes contre la loi travail ne sont plus qu'un lointain souvenir. M. Mailly est satisfait de la concertation engagée par le Ministère du travail. Mais que va-t-il « sortir » de ces négociations ? Les « lignes rouges » d'hier pour la CFDT et FO tel que le plafonnement prud'homal seraient-elles devenues « acceptables » ? Contre toute attente, la CFE-CGC (syndicat de cadres) affiche une hostilité aux réformes prévues, disant : « *Le gouvernement nous balade.*

Il a récupéré les vieux fonds de tiroirs dont les partenaires sociaux n'ont pas voulu dans les lois précédentes et nous les ressort »... La CGT à travers la voix de son secrétaire général dénonce la direction vers laquelle se dirige la réforme du travail et fustige « *une généralisation de la précarité* ». Quel syndicat répondra à l'appel de la CGT pour la journée de grève et de manifestation du 12 septembre ? Au-delà des organisations, c'est l'ensemble des salariés, des privés d'emploi et des retraités qui devront se mobiliser le 12 septembre. Ensemble, montrons notre refus de la régression sociale : non à la loi travail XXL et aux mesures de dépeçage du service public.

NOUS PARTONS EN VACANCES!
VOUS AUSSI...

Grâce à qui ?
Les congés payés
Remerciez les grévistes
de 1936 vous savez
CEUX QUI VOUS PRENAIENT
EN OTAGE

Les élections au Conseil d'Administration du CNRS

Les résultats aux élections au conseil d'administration du CNRS ont été publiés le 27 juin après une campagne de plus d'un mois. Ces résultats ne nous sont pas favorables, je vais tâcher de faire ici une analyse sincère de ces résultats sans éluder la réalité, sans non plus nous culpabiliser. La nouveauté pour cette élection résidait dans le passage à six élus au lieu de

quatre durant les précédents mandats. Le conseil d'administration sortant possédait la répartition des sièges suivante dans l'ordre des voix obtenues : 1 siège pour le Sntrs-Cgt, 1 siège pour le Sgen-Cfdt, 1 siège pour le Sncs-Fsu et 1 siège pour le Snptes-Unsa. L'attribution des sièges pour le nouveau conseil d'administration devient toujours dans l'ordre du nombre de

voix obtenues : 2 sièges pour le Sgen-Cfdt, 1 siège pour le Sntrs-Cgt, 1 siège pour le Sncs-Fsu, 1 siège pour Sud recherche Epst, 1 siège pour le Snptes. Lors de cette dernière élection nous perdons 2,45 points soit 197 voix par rapport aux élections de 2013. Tous les chiffres auxquels je fais référence sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	2017	2013	2009	2005	2001
Inscrits	26984	27406	27342	25154	24241
voteurs	8247	8306	8913	11118	11089
	30,56%	30,31%	32,60%	44,20%	45,74%
Blancs ou Nuls	128	195	212	244	240
Exprimés	8119	8111	8701	10874	10849
SNTRS-CGT	1658	1855	1962	2509	2259
	20,42%	22,87%	22,55%	23,07%	20,82%
SNCS-FSU	1370	1479	1904	1957	2010
	16,87%	18,23%	21,88%	18,00%	18,53%
SGEN-CFDT	2329	1795	1822	2666	3555
	28,69%	22,13%	20,94%	24,52%	32,77%
SNIRS-CGC	575	650	617	1109	1359
	7,08%	8,01%	7,09%	10,20%	12,53%
SNPTES-UNSA	888	990	896	689	598
	10,94%	12,21%	10,30%	6,34%	5,51%
SNPREES FO	399	442	562	803	1068
	4,91%	5,45%	6,46%	7,38%	9,84%
SUD	900	900	733	838	0
	11,09%	11,10%	8,42%	7,71%	0%
Divers	0	0	205	303	0
	0%	0%	2,39%	2,79%	0%

Les élections au conseil d'administration du CNRS se sont soldées par une poussée forte de Sgen-Cfdt avec un gain de 6,56 points soit 534 voix supplémentaires par rapport à 2013. Cette poussée se fait au détriment de toutes les autres organisations syndicales à l'exception de Sud Recherche Epst qui reste stable avec exactement le même nombre de voix qu'en 2013 : 900.

Pour tous les autres une chute plus ou moins prononcée est à observer :

- Sncs-Fsu perte de 109 voix soit -1,36 points
- Snptes perte de 110 voix soit -1,27 points
- Snirs-Cgc perte de 75 voix soit -0,93 points
- Fo perte de 43 voix soit -0,54 points

Ainsi, même si nous sommes les plus impactés, la perte se répercute sur tous les syndicats au profit du Sgen-Cfdt.

Rappelons qu'en 2013 nous avons gardé notre première position d'une courte tête face à la Cfdt (22,87 % pour le Sntrs-Cgt contre 22,13 % pour le Sgen-Cfdt, soit 60 voix d'écart). Cette courte victoire nous avait valu la perte de notre deuxième siège au conseil d'administration récupéré par le Snptes-Unsa.

En effet en 2009 nous avions deux sièges sur les quatre dans cette instance. Nous pouvons aussi observer dans le tableau ci-dessus que le syndicat est sur une décroissance en nombre de voix depuis 2009.

Nous ne pouvons pas attribuer la baisse de notre score à la baisse du taux de participation, qui est, bien que très faible, assez stable entre 2013 et 2017 soit 30,31 % à 30,56 %.

Il est à noter pour les scores des autres syndicats que Fo s'effondre, Sud Recherche passe devant le Snptes et le Sncs reste en troisième position avec un affaiblissement de plus en plus marqué de son score.

Alors, pourquoi un tel résultat ? Nous avons fait campagne pour ces élections par l'envoi de messages variés, portant sur l'activité du syndicat durant le mandat écoulé, sur notre activité au sein de l'établissement, sur nos positions sur l'actualité au sens large. Nous avons produit du matériel : affiches, tracts. Des sections se sont mobilisées pour faire campagne.

Nous ne pouvons pas faire l'économie de nous interroger sur ce qu'attendent les personnels de notre établissement de l'action syndicale. Notre force militante est une force qui doit s'exprimer sur le terrain. Nous possédons le plus grand nombre d'adhérents, et donc de militants. Nous devons repartir du terrain, aller vers les agents, discuter avec eux, comprendre leurs besoins, expliquer notre démarche militante et revendicative. Si ce n'était qu'une affaire de communication soit disant trop orientée politiquement, alors d'autres syndicats auraient dû avoir de meilleurs scores.

Un seul syndicat sort vainqueur de ces élections, pourquoi ? Au CNRS ce syndicat est devenu « le syndicat maison » qui a l'attache de la direction des ressources humaines.

**Toute la communication
du Sgen-Cfdt est
synchrone avec celle de la
direction des ressources
humaines.**

En matière de réforme de régime des primes, en matière aussi de mise en œuvre de la revalorisation des carrières. Une partie de l'électorat est sensible aux communications de la direction. Cette communication légitime le vote Sgen-Cfdt.

Enfin, les élections se sont déroulées en même temps que des élections nationales qui ont porté à la

présidence et au gouvernement un régime qui n'est pas vraiment favorable à notre vision du monde du travail, c'est un euphémisme.

La CGT est marquée comme fer de lance contre la loi travail, ce qui n'est pas vraiment l'esprit dans lequel se trouvent ceux qui viennent d'être portés au pouvoir. La Cfdt est quant à elle perçue comme le syndicat qui accompagne cette réforme du code du travail. La période politique que nous traversons n'est pas étrangère au résultat des votes au conseil d'administration du CNRS.

Et maintenant, que devons-nous faire ? Dans un peu plus d'un an, il va y avoir les élections professionnelles, c'est-à-dire les élections au comité technique de tous les établissements. Ce sont ces élections qui vont déterminer la représentativité des syndicats. Rappelons que pour l'instant nous restons le premier syndicat au CNRS car la représentativité est bien liée au résultat des élections de 2014 au comité technique. Nous devons prendre ce résultat comme un avertissement et non comme une sanction. Nous devons réfléchir tous ensemble au rayonnement de notre syndicat.

Notre capacité d'action sur le terrain sera décisive pour l'avenir de la Cgt dans les organismes de recherche. Nous avons de nombreux atouts, parmi lesquels notre capacité à être présents sur le terrain. Cependant, nombre de nos camarades approchent de l'âge de la retraite, ainsi nous devons travailler à une campagne de syndicalisation qui ne pourra porter ses fruits sans travail en amont auprès de nos collègues. Soyons optimistes et constructifs, reprenons le travail syndical sur le terrain et dans toutes nos instances. Le rayonnement du syndicat passera par notre capacité à être à la fois à l'écoute des besoins des agents et expliquer l'intérêt d'adhérer à nos revendications.

Josiane Tack

Appel du Conseil Syndical National du SNTRS-CGT - 27 juin 2017 -

Le Président Emmanuel Macron dispose maintenant d'une majorité de députés à sa main. Néanmoins, les électrices et les électeurs n'ont pas voulu lui accorder les pleins pouvoirs puisque 58 % de ceux-ci se sont abstenus – un record sous la cinquième République – lors du second tour des élections législatives. À cela s'ajoutent près de 10% de votes blancs et nuls, ce qui représente environ 2 millions d'électeurs.

Le gouvernement entend mener une politique d'une grande dureté pour le monde du travail. Les ministres nommés à Bercy vont imposer l'austérité : on annonce déjà plusieurs milliards d'annulations budgétaires. Dans notre secteur, la seule promesse d'une sanctuarisation du budget de l'ESR sera-t-elle tenue ? Mais déjà la sanctuarisation ne peut qu'être interprétée en terme d'une continuité politique qui a conduit aux gels et suppressions de postes.

Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels des organismes de recherche à se mobiliser contre cette politique si clairement asservie aux exigences du patronat

Le ministère du travail veut faire adopter à la hussarde une nouvelle loi réformant le Code du Travail par ordonnances pour aller plus loin dans la déréglementation du droit du travail, l'inversion de la hiérarchie des normes, la facilitation des licenciements et le plafonnement des indemnités versées, le référendum d'entreprise à la seule initiative des employeurs ou encore la fusion des instances représentatives des personnels. Pour la CGT, la loi Travail, adoptée par 49-3 sous la précédente mandature et rejetée par

des millions de manifestant-e-s, une large majorité de l'opinion publique et des organisations syndicales, doit être abrogée. Sous couvert de baisses des cotisations, la CSG montera en puissance et ce sont les conquêtes de 1945 qui seraient mises à mal : la Sécurité sociale et les régimes de retraite seraient attaqués frontalement.

Emmanuel Macron entend baisser de 60 milliards d'euros la dépense publique sous son quinquennat. Ce sont 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires dont 70 000 au titre de la fonction publique territoriale et 50 000 au titre de la fonction publique de l'État. C'est un « Rendez-vous salarial » annoncé par le ministre, Gérard Darmanin, en 2017, tout en disant qu'il n'y aura pas d'augmentation des salaires. C'est le développement de la rémunération au mérite alors que la CGT ne cesse d'exiger l'abrogation du RIFSEEP. C'est la volonté de décorrélérer la valeur du point d'indice des trois versants de la fonction publique et de mettre fin à sa hausse uniforme.

C'est un statut général des fonctionnaires jugé « inapproprié » par le candidat Macron qu'il entend remettre en cause. Déjà, le jour de carence sera rétabli.

Dans les universités, l'autonomie « réelle » proposée par Monsieur Macron va accélérer les lois Pécresse et Fioraso. Avec la mise en place de structures dérogatoires et les recrutements en dehors du statut de la fonction publique, c'est la fin des règles nationales, à l'identique de la casse du droit du travail qui prévoit la primauté des accords d'entreprise sur les conventions collectives nationales.

Les universités vont devoir diversifier leurs ressources, c'est-à-dire augmenter les droits d'inscription. Les organismes de recherche vont de plus en

plus dépendre des politiques « d'excellence » pilotées par le Commissariat Général à l'Investissement. La mission d'innovation du ministère va encore accentuer la mise à mal de la liberté de recherche. Les appels à projets vont continuer, avec la mise en



concurrence systématique des équipes, la précarité et le mal-être au travail.

Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels des organismes de recherche à se mobiliser contre cette politique si clairement asservie aux exigences du patronat. Notre milieu ne sera épargné par aucun de ces projets, à commencer par la casse du droit du travail qui ne serait pas sans conséquence pour les conditions et le temps de travail des fonctionnaires.

Le SNTRS-CGT prendra toutes les initiatives nécessaires pour construire le rapport de force indispensable pour :

- contrer les attaques contre le droit du travail, la Sécurité sociale : assurance maladie et retraites
- défendre les emplois de titulaires et résorber la précarité
- rétablir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, des CDI et CDD, par l'augmentation du point d'indice et l'amélioration des grilles ; défendre le pouvoir d'achat des pensions
- augmenter les budgets des laboratoires et services

Recherche : état des lieux les propositions du SNTRS-CGT

Aux derniers moments du quinquennat, la science et la recherche reviennent sur la scène parlementaire. Le 21 février 2017, trois résolutions identiques ont été présentées par les groupes parlementaires socialistes, radicaux et Les Républicains. On peut notamment y lire : « Considérant que les gouvernements successifs, depuis des décennies, n'ont pas su consacrer l'effort budgétaire indispensable dans le domaine de la recherche et du développement contrairement à d'autres pays voisins... »

Quel culot ! Au lieu de cette déclaration de dernière heure, la CGT aurait aimé que ces mêmes parlementaires fassent preuve de courage lors des discussions budgétaires des derniers quinquennats. En ce début de nouveau quinquennat, la CGT propose son analyse de la crise de la recherche publique et privée dans notre pays, et ses propositions.

Où en est la recherche publique ?

Depuis 2000 et la stratégie de Lisbonne, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) connaît de profonds bouleversements qui résultent d'un projet cohérent, la recherche d'une compétitivité internationale sur le marché de la connaissance à travers la spécialisation des territoires. En 2017, non seulement l'engagement de porter à 3% du PIB la part consacrée à la recherche n'est toujours pas atteint, mais tous les établissements et organismes de la recherche publique sont budgétairement étranglés. Privés des financements pérennes suffisants pour assurer leur fonctionnement, tous sont confrontés à une précarité explosive.

Comment en est-on arrivé là ?

– En 2007, après le pacte pour la recherche, la loi LRU relative aux libertés et responsabilités des universités organise la compétitivité entre les établissements devenus autonomes et donc responsables de leur masse salariale. Les régions sont appelées à définir leur stratégie d'innovation et à se spécialiser en s'inscrivant dans les priorités européennes en compétition les unes envers les autres.

– Les appels à projets lancés par l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) et l'Europe deviennent la principale source de financement des équipes de recherche. Les contrats

généralement de court terme avec le monde économique sont également de mise. Les budgets récurrents des laboratoires chutent fortement !

– Le programme des Investissements d'Avenir (PIA) lancé en 2011 concentre les moyens sur quelques sites. Le Commissariat général à l'investissement (CGI), contournant les instances scientifiques des organismes de recherche, se substituant ainsi au ministère de l'ESR, de façon totalement opaque, distribue des labels IDEX (initiative d'excellence pour des pôles pluridisciplinaires de rang mondial) et I-SITE (Initiatives Science Innovation Territoires Economie sur des thématiques régionales) avec des millions d'euros à la clé mais selon sa seule vision à l'international. Ces surstructures imposent aux établissements et organismes des restructurations et des gouvernances excluant toute démocratie.

**Les chercheurs sont
contraints à chercher... de
l'argent !**

La loi de 2013 relative à l'ESR, dite loi Fioraso, fournit la boîte à outils de la restructuration via l'obligation de regroupement des établissements (création des COMUE) et justifie l'activité de recherche par sa

seule contribution à l'économie. Ce que la stratégie nationale de la recherche (SNR) ne fera que décliner.

Les résultats sont catastrophiques

– On assiste à un désengagement de l'État, à une structuration selon des logiques de compétitivité et un affaiblissement de la stratégie nationale des organismes de recherche

– Les recrutements statutaires diminuent et les contrats précaires dus au financement par projets de court terme explosent

– Les chercheurs sont contraints à chercher... de l'argent ! Les laboratoires sont déstructurés, la concurrence s'accroît, les chercheurs deviennent des « petits patrons d'équipes de précaires ».

– Une énergie considérable est perdue dans la construction des regroupements imposés et leur modification permanente qui rend l'ensemble du dispositif illisible car trop complexe, bouleversant les collectifs de travail (mutualisations, plateformes, externalisations, mobilité...) marginalisant les instances scientifiques et impactant les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Même les laboratoires bien financés sont en souffrance.

– L'orientation des recherches vers

les applications à court terme, détruit peu à peu le tissu de la recherche fondamentale nécessaire à l'avancée du front de la connaissance et à l'irruption de découvertes inattendues pour répondre aux défis futurs de notre société. De nombreux scientifiques (prix Nobel, Académie des Sciences, responsables d'organismes...), dénoncent le risque de décrochage de la France.

– Le transfert technologique omniprésent dans la loi Fioraso, entraîne la création de nouvelles structures d'interface recherche-industrie (IRT, SATT...) coûteuses et peu efficaces, prélevant forces et moyens aux laboratoires et dont les responsables,

souvent recrutés du privé, s'attribuent des salaires hors normes !

– Des pans entiers de la recherche en lettres et sciences humaines et sociales (SHS) sont menacés voyant leur rôle se limiter à celui d'outils pour les autres disciplines ou encore pour dynamiser l'entreprise, former de bons DRH...

Le tardif livre blanc de l'ESR

Présenté au gouvernement le 31 janvier, il a le mérite d'être enfin accompagné d'une programmation budgétaire mais celle-ci n'est pas du tout à la hauteur des enjeux. Aucun bilan

critique sur la situation actuelle n'est abordé, rien n'est proposé pour abaisser la précarité, l'ensemble des schémas structurant l'ESR est conservé.

L'ANR devrait financer plus de projets de recherche fondamentale mais le principe des projets, inadapté au besoin du temps long de la recherche, est maintenu et amplifié.

L'insuffisance des moyens accordés pour accueillir la masse des futurs étudiants à l'université continuera à empêcher les enseignants chercheurs de remplir normalement leur activité de recherche. Qu'advient-il de ce livre blanc avec le nouveau gouvernement ?

La précarité : gangrène de la recherche publique

Si la précarité est un mal qui frappe l'ensemble du monde du travail, elle est massive dans la recherche publique et les universités. Rappelons que les personnels des organismes de recherche, (CNRS, INSERM, INRA, etc.) et ceux des universités relèvent du statut général de la fonction publique qui affirme dans son article 3 que les emplois civils permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires. Il n'en est pourtant rien.

La sous-dotation en postes de titulaires et l'explosion des appels à projets ont multiplié le nombre de

CDD. Aujourd'hui, on peut estimer ceux-ci à environ 90 000 personnes, sans compter les doctorants. Le bilan social des universités 2014 recense 35% de non titulaires, soit 70 000 personnes physiques, (ce qui représente 50 000 équivalents temps plein), sur un total de 199 000 personnels universitaires. Dans les EPST, on peut estimer à environ 20 000 personnes physiques la totalité des non-titulaires, le seul CNRS en compte environ 13 000 (8 500 équivalents temps plein). Toutes les catégories sont touchées, des post-doc aux personnels techniques et administra-

tifs. La précarité se développe tout autant dans les EPIC (CEA, CNES, BRGM, CIRAD...) dont les personnels dépendent du droit du travail.

Un plan d'intégration massive des personnes sur fonction permanente s'impose en urgence. Le budget pour résorber la précarité existe : avec le tiers des 6Mds d'€ du Crédit Impôt Recherche, quelques dizaines de milliers de CDD pourraient être titularisés si l'on tient compte du fait qu'une bonne partie de leurs salaires est déjà prise en charge par l'État et ses opérateurs.

Malgré des aides publiques massives, la recherche privée stagne à 1,44% du PIB

Dans le même temps, les aides publiques aux entreprises ont fortement progressé sans que ces dernières augmentent pour autant leurs moyens propres de recherche et sans résultat sur l'économie et en particulier sur le recrutement de docteurs à des postes de R&D. Le CIR qui avoisine les 6 Mds

d'€ représente avant tout une niche d'optimisation fiscale pour les entreprises, très coûteuse pour l'État et les contribuables.

Les grands groupes restent les principaux bénéficiaires, même si le nombre de PME a augmenté.

Les pôles de compétitivité déve-

loppés pour accroître les retombées économiques des projets de R&D au service de la croissance et de l'emploi, sont surtout efficaces pour optimiser l'accès au financement public, redistribuant une petite part aux PME mais leur rôle pour la recherche est négligeable, en dehors de la labellisation de projets.

L'exemple d'Airbus Group

Airbus, 1er employeur aérospatial en France et en Europe, structure toute cette industrie en étant acteur majeur sur l'ensemble des activités (avions commerciaux, hélicoptères, espace, défense) civiles et militaires. Il joue aussi un rôle déterminant dans la balance commerciale française par son niveau d'exportation. Avec un carnet de commandes de plus de 10 années d'activités équivalent à la moitié du PIB de la France, ce groupe possède de solides capacités financières et d'investissements utiles en R&D, au développement de l'emploi et du progrès social.

Néanmoins au fur et à mesure des désengagements successifs des États (France, Allemagne, Espagne) et du départ d'actionnaires de référence (Lagardère, Daimler Benz), ce groupe est piloté dans la perspective de satisfaire un actionnariat composé à plus de 70% de fonds d'investissements. Nous assistons ainsi à un manque réel d'ambitions d'innovations. Depuis 2000 un seul grand programme avionique a été lancé (A350) et depuis l'arrivée en 2012 de Thomas Enders comme nouveau président exécutif, il est prévu de n'envisager un nouveau lancement qu'à l'horizon 2030. La politique d'innovation soutenue dite incrémentale se réduit à de simples évolutions de produits existants.

Ainsi naissent les avions A320 neo, A330 neo, A380 neo... Mais aucun avion de rupture technologique.

« rémunérer les actionnaires », « être une entreprise normale sans intervention des États », mais aussi « rien ne se fera sans fonds publics »

À cette perspective se joint une nouvelle conception de la recherche au sein du groupe où l'on assiste à une réduction continue de la part de R&D autofinancée pour atteindre seulement 6% en 2015 alors que dans l'ensemble de la filière en France celle-ci se maintient à 9%. Aujourd'hui, un plan d'économie de 315M€ vise entre autres le secteur de recherche du groupe avec la suppression de 400 emplois de recherche et la fermeture du site central de Suresnes. Site historique puisque le personnel détient toute l'expérience transmise de générations en générations depuis Louis Blériot au début du siècle dernier. De ses bureaux de Recherches et Technologie, sont sortis la caravelle, le concorde, l'alouette, l'A380, les satellites, Ariane, les missiles... Or ce même groupe use de toutes ses

influences pour capter des subventions publiques telles que le Crédit Impôt Recherche sans qu'en retour aucune condition ne lui soit exigée. De l'autre côté les organismes publics comme le CNES, l'ONERA ou le CNRS manquent cruellement de crédits pour mener leurs activités de recherche. Dans le même temps Airbus Group dilapide plus de 2 milliards d'euros en dividendes et rachat d'actions pour les détruire ensuite, faisant ainsi monter sa cotation. La vision de Thomas Enders repose sur quelques principes : « rémunérer les actionnaires », « être une entreprise normale sans intervention des États », mais aussi « rien ne se fera sans fonds publics ». Il faut rationaliser, être réactif. Le paysage technologique aurait changé avec l'ère du numérique et les start up. Mais un avion, un lanceur, un satellite, un hélicoptère ne seraient-ils devenus qu'un assemblage de briques de savoirs numériques acquises de par le monde ? Au-delà des conséquences sur l'emploi, les conditions de travail et les salaires, c'est l'avenir de nos capacités d'innovations et la réponse aux besoins humains et aux défis environnementaux qui sont aujourd'hui pris dans l'étau du profit.

Jean Jacques Desvignes,
CGT Airbus

L'exemple de Sanofi

Quel avenir pour le dernier grand acteur de la recherche pharmaceutique française ? Après les restructurations de ces 6 dernières années sans compter celles du début des années 2000, la recherche pharmaceutique de Sanofi est en grande difficulté. Les effectifs recherche ont fondu de 6 200 à 4 000 en 9 ans. 50% des salariés ont plus de 45 ans. Sur la période 2012-2014 seulement 43 personnes ont été embauchées en CDI et les 300 de plus en 2015-2016 n'inversent pas la décreue des effectifs. Très peu de jeunes en contrat d'alternance ont été embauchés en CDI.

Certains axes de recherche jouent le yoyo (comme le cardio-vasculaire : développé, puis abandonné, puis repris en partie) ; pire pour les médicaments anti-infectieux : développés en région parisienne, abandonnés, repris sur Toulouse qui ferme à la suite, puis transférés sur la région lyonnaise. Certains axes sont délaissés comme les maladies neurodégénératives. Quel gâchis, ces choix qui ne sont dictés que par la finance ! Les salariés sont traités comme des pions qu'on jette ou qu'on déplace ; les expertises sont perdues avec parfois les brevets comme pour les anti-infectieux.

Aujourd'hui, la direction vise 4 axes jugés les plus porteurs financièrement : l'immuno-oncologie, le diabète, la sclérose en plaque et les maladies rares. Comme le répète le directeur général, nous ne pouvons être absents du « marché » de l'immuno-oncologie. On peut au moins se dire qu'on a sauvé un des derniers axes de recherche en France concernant une maladie majeure, mais sur la base de quel critère ! D'autant qu'en même temps les moyens de recherche en oncologie de petites molécules chimiques, moins coûteuses pour les systèmes

de santé ont été fortement diminués. La finalité de notre métier de découvrir, développer et apporter des traitements efficaces aux populations, est dévolu à un seul objectif, la rémunération des actionnaires, au risque de voir disparaître à terme le potentiel scientifique et industriel d'une entreprise stratégique pour notre pays. La société civile, les professions

médicales, les pouvoirs publics et les salariés doivent pouvoir intervenir et peser sur les choix stratégiques d'un groupe comme Sanofi. Plutôt que 7,2 milliards d'€ soient dilapidés cette année en dividendes et rachat/annulation d'actions, chacun voit bien que cet argent investi en recherche et en outil industriel performant serait d'une tout autre efficacité.

Enfin comment accepter que Sanofi perçoive chaque année entre 115 à 130 millions d'€ de CIR, alors que depuis 2009 la Direction a supprimé 35% des effectifs de la R&D pharma en France, a fermé ou s'est désengagée de 6 sites de recherche ?

Thierry Bodin, CGT Sanofi

Les propositions de la CGT

Veiller à ce que l'ESR publique puisse permettre de développer les capacités de production et d'innovation collectives en créant les conditions d'une diffusion la plus large possible des connaissances et des démarches scientifiques est une des préoccupations majeures de la CGT. Si la France veut conserver sa place sur la scène scientifique internationale et répondre aux grands enjeux de notre société aujourd'hui et demain, il faut des mesures fortes, immédiates et durables.

– Programmer un effort budgétaire conséquent dans la durée, assurer les crédits récurrents nécessaires au fonctionnement des laboratoires et des enseignements. L'État doit d'urgence abonder le budget de la recherche publique de 4 milliards pour le porter de 0,8 à 1% du PIB. Pour l'enseignement supérieur, il faut 10 milliards de plus pour le porter de 1,5 à 2% du PIB.

– Revaloriser les carrières des personnels et les rendre attractives. Augmenter le financement des contrats doctoraux. Résorber la précarité en supprimant les gels de postes et en créant des emplois statutaires au sein des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et des emplois pérennes dans les EPIC : 6 000 emplois par an sur 10 ans.

– Remettre les laboratoires au cœur des processus de recherche, diminuer le poids de l'ANR et limiter le financement par projets à des opérations nécessitant des partenariats spécifiques, renforcer la recherche de base sur le long terme. L'innovation technologique ne se crée pas, elle s'extrait de l'avancée du front des connaissances. Plus celui-ci

est à large spectre, plus l'innovation technologique a des chances d'éclorre !

– Stopper les restructurations imposées pour maintenir une formation supérieure publique et une recherche équilibrée sur le territoire répondant à une stratégie nationale.

– Instaurer une politique volontariste et incitative pour faciliter l'embauche des docteurs dans le secteur public et privé. La place des jeunes diplômés formés par et pour la recherche est primordiale dans la construction de nouveaux rapports entre la recherche et le monde économique ! Il faut conditionner les aides publiques à la création d'emplois en R&D et les réserver aux entreprises des branches qui ont reconnu le doctorat dans leur convention collective. Toute la fonction publique doit aussi s'engager à recruter des docteurs titulaires.

– L'ensemble des dispositifs d'interfaces « Recherche publique-monde économique » doit être évalué et repensé. En tout premier lieu, exit toutes les sur-structures de valorisation coûteuses, inutiles (SATT etc.), et sans retour pour la recherche publique. Les EPST (CNRS, INSERM, INRA...) comme les EPIC (CEA, CNES...), ont démontré largement leur efficacité pour doter le pays et ses entreprises des technologies nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et économiques.

– Supprimer le CIR dans sa forme actuelle. Nous proposons de le remplacer par une « contribution sociale à la recherche », sur le modèle de ce qui existe en matière de financement de la formation professionnelle. Contribution qui pourrait être modulée dans les entreprises investissant en R&D. Ainsi, tout

le monde économique, qu'il soit industriel ou tertiaire, en rapport avec la taille et surtout la puissance économique de chaque activité, participera au développement d'une recherche mutualisée. En tout état de cause, à court terme, il faut réduire le montant du CIR et le réorienter, les critères d'attribution devant être essentiellement l'accroissement des investissements de la sphère privée dans le secteur de la R&D et le développement de l'emploi des docteurs.

– Transformer les pôles de compétitivité en véritables pôles de coopération et de développement territorial. Il faut en revoir les objectifs, l'organisation, le mode de financement et leur fonctionnement pour privilégier l'accès des PME aux résultats de la recherche et encourager les grandes entreprises à la prise de risque en co-investissant avec les PME innovantes. Transformation qui ne peut s'envisager que dans une co-construction avec les représentants des salariés, les territoires, l'environnement économique.

– Réemprunter la voie de grands programmes mobilisateurs qui ont fait la réussite du Nucléaire, du Spatial. Moteurs quant au développement de partenariats public-privé dans la recherche, ils sont également garants du maintien et du développement, sur plusieurs décennies, d'un tissu industriel.

– Exclure les dépenses en faveur de la recherche des règles budgétaires de Maastricht (proposition de loi de la Sénatrice Gonthier-Morin retoquée en février 2017).

L'ESR, un investissement stratégique pour aujourd'hui et pour demain !

Déclaration CGT au CNESER le 26 juin 2017

Madame la ministre,

La CGT salue le retour d'un ministère de plein exercice pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR), qui rend à ce secteur le statut et la visibilité nationale qu'il n'aurait jamais dû perdre. Les élus et les représentants de la CGT au CNESER s'adressent à vous en ce jour avec une conscience aiguë de la gravité des enjeux. Nous entendons exprimer ici le point de vue nourri par la diversité de notre représentation : élus des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche, EPST et EPIC, et représentants de la confédération.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer nos désaccords avec la politique mise en place sur des sujets spécifiques lors de précédentes séances, mais permettez-nous de résumer les éléments du désastre mis en place par vos prédécesseurs depuis maintenant plus d'une décennie et de vous présenter quelques pistes d'amélioration.

Si nous avons pu être alarmés par le programme que le Président de la République a exprimé pour notre secteur dans sa campagne électorale et déjà par certaines de vos déclarations (y compris par l'apparition de l'innovation dans votre nouveau titre !), nous ne voulons pas croire que vous, qui avez eu soin, des années durant, d'une belle université, pourriez poursuivre et amplifier les politiques délétères mises en œuvre par les gouvernements précédents.

Depuis plus de 25 ans, l'effort de recherche de la France stagne aux environs de 2,2% du PIB ce qui est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, loin de l'objectif européen des 3% en 2020. Au lieu de cela, un étau terrible affaiblit la recherche publique que ce soit dans les organismes ou dans les universités : assèchement des crédits récurrents,

sous-dotation en postes de titulaires, montée sans fin des financements contractualisés orientés sur des projets à court terme, développement de la précarité qui touche désormais toutes les catégories de personnels.

Vos prédécesseurs n'ont pas toujours dépensé à bon escient : le Crédit d'Impôt Recherche avoisine aujourd'hui les 0.25% du PIB ; les pôles de compétitivité ont été copieusement financés (depuis 2005, c'est plus 5 Md € d'aides publiques qui y ont été investis) mais malgré cela, l'effort de recherche propre aux entreprises n'a pas décollé. Comme vous le savez, nous demandons la suppression du CIR ou au minimum, que les critères d'attribution soient attachés à l'accroissement de l'effort de recherche des entreprises et de l'emploi en R&D.

Nous aimerions vous faire entendre la voix sincère de ces agents de votre secteur qui perdent un peu plus chaque jour le sens de leurs missions.

De même, l'ensemble des structures multiples et concurrentes d'interfaces « Recherche publique-monde économique » doit être évalué et repensé. Redonnons aux organismes publics de recherche leur rôle primordial de colonne vertébrale. Les EPST comme les EPIC ont démontré largement leur efficacité pour doter le pays et ses entreprises des technologies nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et économiques.

La régionalisation de l'ESR a accentué l'autonomie portée sous le quinquennat précédent. À la bureaucratie envahissante qu'ont fait naître les regroupements en COMUE et à la

volonté de remplacer la coopération par une mise en concurrence systématique, s'ajoute un phénomène inquiétant d'affectation des crédits. En concentrant les moyens sur quelques sites destinés à devenir des pôles de rang mondial, le programme des Investissements d'Avenir (PIA) impose aux établissements d'enseignement et de recherche des restructurations et des gouvernances excluant toute démocratie. Le Commissariat Général à l'Investissement s'est ainsi substitué au ministère de l'ESR, court-circuitant les dirigeants des universités et des organismes de recherche pour privilégier la compétition dans une économie mondiale au détriment du service public et de sa cohérence nationale.

Et vous ne pouvez pas ignorer que l'autonomie, qui a figé les budgets des universités sans tenir compte ni du Glissement vieillesse-technicité (GVT), ni de l'accroissement du nombre d'étudiants, est une machine qui étouffe aujourd'hui les établissements, les amène à geler leurs postes pour fonctionner - certains annulent même les campagnes de recrutement qu'ils viennent pourtant de prendre le temps de mener. La sélection en master entérine la logique de concurrence entre établissements avec l'horizon d'un enseignement supérieur à deux vitesses, filières d'excellence et filières « poubelles » comme l'expriment parfois les étudiants. Nous sommes loin des objectifs de démocratisation qui sont pourtant ceux de la STRANES. Contrairement à ce que vous avez laissé entendre, ce sont bien des moyens conséquents qu'il faut allouer aux universités pour accueillir et faire réussir massivement les étudiants.

Cette logique porte partout le même désespoir : de moins en moins de crédits et de perspectives de carrière pour les hommes et les femmes, titulaires ou précaires, qui avaient fait de

l'accomplissement des missions du service public leur vocation ; de plus en plus d'abondance pour les projets qui visent à gagner des places dans de vains classements. Nous aimerions vous faire entendre la voix sincère de ces agents de votre secteur qui perdent un peu plus chaque jour le sens de leurs missions. Ils sont fortement affectés par les nouvelles formes d'évaluation individuelle de la performance qui cassent les dynamiques collectives et isolent les agents.

Ainsi, les enseignants-chercheurs craignent que vous poursuiviez, comme ministre, l'objectif d'imposer le suivi de carrière en recourant à une autre instance que le CNU. Oui, il est urgent de résorber la précarité, de créer et d'ouvrir des milliers

de postes (en récupérant une partie du CIR par exemple) et de revaloriser substantiellement les carrières ! Non, cela ne peut pas passer par la mise en place du RIFSEEP et l'individualisation des rémunérations des agents. Pour rendre notre système d'ESR attractif, il ne suffit pas de distribuer quelques prestigieux contrats, il faut que les établissements fonctionnent et s'ouvrent aux diplômés qu'ils ont formés.

Alors, votre gouvernement voudrait-il encore accroître l'autonomie « pilotée », la mise en concurrence des établissements et des diplômés au lieu de protéger leur caractère national, garantie de l'égalité des chances ? Remettre en cause les statuts nationaux des personnels en of-

frant aux établissements de recruter hors des cadres établis ? Approfondir la sélection et le tri des étudiants avec la création de filières d'excellence accessibles seulement à une élite ?

Nous ne voulons pas vous faire de procès d'intention, nous ne demandons qu'à être rassurés sur votre volonté indéfectible de défendre avec nous un service public national d'ESR, un enseignement supérieur démocratique et émancipateur, porteur d'espoir et d'utopies pour la jeunesse et notre pays, une recherche publique forte et cohérente, capable de répondre à l'ensemble des enjeux vitaux de notre société et de faire des citoyens éclairés et bien formés les acteurs du monde de demain.



crédit photo Patrice Gravoin

Politique de site, politique nationale des organismes : tendances lourdes et contradictions



Le contexte

Impossible de penser le positionnement actuel du CNRS dans le cadre des restructurations en cours depuis deux décennies sans situer ces transformations dans l'environnement politico-économique.

Les grands groupes capitalistes se font une guerre acharnée pour arracher des parts de profits. La question de l'innovation s'appuyant sur les connaissances a été considérée comme essentielle.

Les régions sont mises en concurrence pour gagner en « efficacité » dans le cadre de la spécialisation intelligente.

En France, la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) publique n'est pas du tout adaptée à ce type de compétition. Selon les dirigeants libéraux qui se succèdent au pouvoir, la France doit faire émerger de grands sites de recherche, parvenir à spécialiser et concentrer les financements région par région.

On ne laissera pourtant pas les régions aller seules à la compétition. C'est l'État central qui détient la totalité du potentiel de l'ESR. C'est donc lui qui va organiser l'émergence de sites.

L'objectif des réformes de l'ESR depuis 1999 est donc de construire en France des lieux de décisions extrê-

mement centralisés sur chaque site. C'est une étape majeure qui doit être réalisée au préalable et sans laquelle rien ne pourra s'accomplir. Avant de sélectionner les disciplines et de fermer des laboratoires ou des enseignements, il faut organiser un pouvoir fort.

Les outils mis en place depuis dix ans sont légion. Tous ne perdureront pas, mais tous contribuent à concentrer les lieux de décision. Le vrai pouvoir est dans les mains de comités de pilotage, dont sont absents les représentants du personnel.

Pour obtenir les moyens de la simple survie, il faut montrer sa capacité à organiser une nouvelle gouvernance forte et sans récalcitrants

Le levier financier sera essentiel, accélérant de manière très forte le processus introduit par les réformes de structures. Ce sera réalisé par un double mouvement d'asphyxie financière des établissements (au nom de l'autonomie et de la dévolution de la masse salariale) et d'appels d'offres centralisés (ANR, et surtout PIA). Pour obtenir les moyens de la simple survie, il faut montrer sa capacité à organiser une nouvelle gouvernance forte et sans récalcitrants.

Construction d'un site : l'exemple strasbourgeois

Chaque site est un cas particulier, et il y a sans doute des leçons à tirer de chacun. À Strasbourg, les 3 universités « décidèrent » de fusionner dès 2008 pour créer l'université de Strasbourg au 1er janvier 2009, en adoptant le même jour les responsabilités

et compétences élargies. Après une phase courte où les disciplines les plus « pauvres » ont obtenu plus d'argent qu'auparavant, très vite il a fallu faire des sacrifices : geler des postes d'enseignants-chercheurs et de BIATSS, supprimer massivement des heures complémentaires, réduire les crédits récurrents qui auront perdu 40 % en l'espace de 4 ans pour stagner très bas aujourd'hui. Dans le même temps, l'université de Strasbourg raflait, avec la participation active du CNRS et de l'INSERM, un nombre impressionnant de structures « à la - ex » dès 2011/2012 pour terminer par un IDEX très structurant conforté en 2016.

L'argent de l'IDEX c'est 26 millions d'€ sur un budget total de l'université de plus de 500 millions d'€ ; mais sans cet argent, rien ne se fait. L'argent IDEX ne peut par nature être dépensé comme de la subvention d'État ou de la ressource propre « ordinaire », même si les « pairs » expertisant les projets agissent encore sous le contrôle des élus des conseils centraux qui ont le dernier mot dans la sélection. Ce point a d'ailleurs fait l'objet d'intenses batailles syndicales. C'est ainsi que dès 2014 l'université de Strasbourg affiche un résultat positif de 8 millions qui atterrit dans le fonds de roulement ou abonde des investissements mal subventionnés par les pouvoirs publics.

Et par nature les décisions concernant les investissements sont centralisées. CNRS et INSERM sont étroitement associés au processus de décision des appels d'offres dans le cadre du comité de pilotage de l'IDEX. Dès 2013, les autres établissements alsaciens (université de Mulhouse etc.) ont été associés à l'établissement pilote « université de Strasbourg » dans le cadre d'un contrat de site avec l'État, dont la gouvernance tend de plus en

plus à se confondre avec celle de l'IDEX. En Alsace après huit années de construction c'est un pouvoir de site fort qui s'est bel et bien construit.

La place du CNRS, organisme national

Des idées dépassées ou erronées sur la question sont encore parfois avancées maintenant :

– Le pouvoir souhaiterait remplacer le CNRS par un ensemble purement universitaire. Cette idée de certains secteurs de la droite classique n'est pas celle de la « grande coalition à la française » qui nous gouverne. Le grand démantèlement tenté en 2008/2009 a également fait long feu.

– Le CNRS serait devenu une simple agence de moyens. La direction du CNRS s'en défend et effectivement elle fait des choix scientifiques dans un environnement extrêmement contraint en terme de moyens, mais ce sont ses choix scientifiques.

– Le CNRS serait purement et simplement soumis à des politiques de site définies par les seuls dirigeants d'université. Il serait en quelque sorte un exécutant. Cette idée inspirée par la crainte de constructions autoritaires ne résiste ni à l'examen des déclarations actuelles de la direction du CNRS, ni aux faits.

En réalité, le CNRS est proactif dans la construction des sites. C'est ce que le pouvoir souhaite, pour ne pas dire qu'il lui confie cette mission dans une analyse réaliste de la capacité d'action de l'organisme doté de la force de ses personnels entièrement dédiés recherche et de ses outils (TGIR, missions d'intérêt national). La direction veut concentrer ses moyens matériels et humains sur des objectifs très resserrés, en mettant un terme à

ce qu'elle considère être une dispersion : trop d'UMR avec peu de personnels CNRS, trop de disciplines où le CNRS fait « doublon » avec les universités, trop de labels « de qualité » ne correspondant à aucun projet commun avec le partenaire universitaire. C'est ainsi qu'il faut interpréter tant les fermetures récurrentes d'UMR en SHS, mais aussi

de grandes universités de recherche partenaires et en influencer les contours ; les étapes intermédiaires de type COMUE sont accessoires.

La situation de la masse salariale d'État du CNRS et de la subvention publique en général est un puissant aiguillon à mener cette politique de concentration et d'abandon de certains terrains au nom de l'efficacité.

Il me semble que cette approche est aussi celle des dirigeants des autres EPST aujourd'hui. C'est nettement visible à l'INSERM par exemple.

Que pouvons-nous opposer à cela ?

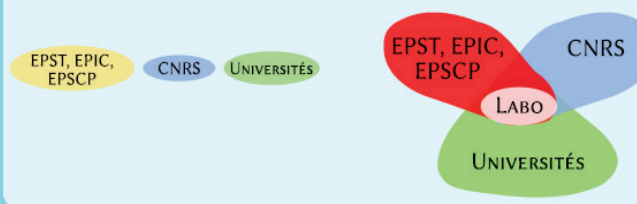
Certes on peut et on doit défendre au cas par cas les emplois, les labos, les choix de recrutement des sections, car à chaque fois ce sont des collègues sacrifiés, des travaux de recherche menacés ; mais c'est un peu le tonneau des Danaïdes.

Quelle réponse au reproche de la dispersion des moyens ? Comment défendre les labos où il y a effectivement peu de chercheurs, mais des IT qui jouent un rôle clef dans l'appui aux recherches menées ? Comment recruter dans des disciplines presque abandonnées (comme la psychologie), alors qu'on ne peut déjà pas recruter décemment dans des disciplines plus fortes ? Quel est notre projet alternatif pour le CNRS dans le cadre d'un projet CGT de croissance de l'ESR au service de l'humanité, d'une ESR à même de répondre à l'ensemble des besoins sociaux, et non pas à ceux définis par le capital ? À ces vastes questions je ne saurais répondre seul ici.

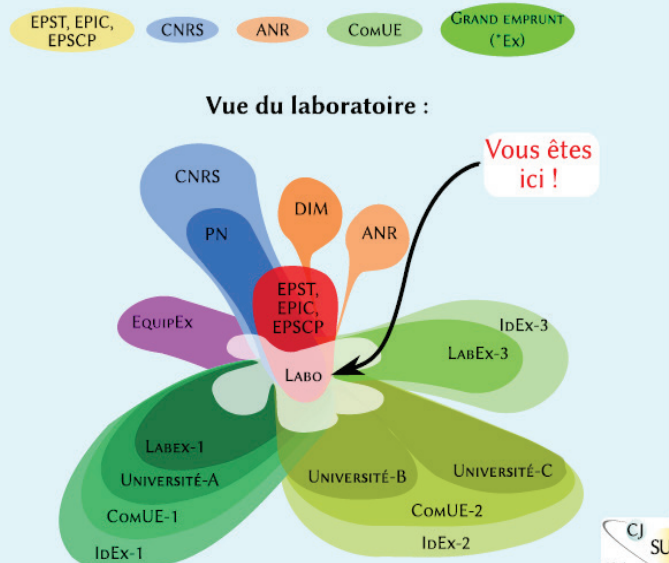
François Bonnarel

LA SIMPLIFICATION DE L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE FRANÇAISE

AVANT LE CHOC DE SIMPLIFICATION:
Vue du Ministère : Vue du laboratoire :



APRÈS LE CHOC DE SIMPLIFICATION :
Vue du Ministère : Vue du laboratoire :



à l'INS2I ou à l'INSIS en dépit des évaluations positives des sections et même du HCERES, que la remise en cause des classements d'embauche des sections du comité national.

La direction du CNRS a des idées très fermes de ce qu'il faut faire sur chaque site : c'est plus une position d'organisateur ou de « bras armé » de la réorganisation de l'ESR qu'une soumission à des sites qui se constitueraient sans lui. C'est ainsi qu'elle a tapé du poing sur la table à Mulhouse, Toulouse, Saclay, Bretagne-Pays de Loire : il faut créer

Action syndicale européenne dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) : enjeux, limites et perspectives



La première version de cet article a été publiée au Lien n°191 (juin 2017).

Quand nous avons tant de combats à mener dans notre pays, s'engager dans des instances syndicales hors des frontières est parfois vu comme une activité annexe, « décorative », pour ne pas dire inutile : avons-nous des forces à « gaspiller » ?

Pour la CGT qui prône un syndicalisme de classe et de lutte, la réponse est évidente et les forces ne sont pas « gaspillées », surtout pour un domaine comme l'ESR, où le travail quotidien ne peut se faire hors du contexte européen et international : programmes de recherche européens, Erasmus, échanges universitaires, colloques et assimilés où nous côtoyons nos collègues d'autres pays, publications etc., tout cela combiné avec des statuts disparates des personnels.

Les attaques contre la sécurité professionnelle, les salaires, les conditions de travail ou les libertés académiques s'intensifient. Les employeurs n'ont pas attendu pour s'organiser au niveau européen afin d'imposer leur vision de l'ESR : les syndicats sont aujourd'hui conscients qu'ils doivent en faire de même, dans un contexte de pilotage intensifié et de

privatisation/marchandisation agressive ou insidieuse selon les pays. C'est le sens de la participation de la Ferc-CGT, avec d'autres syndicats français, au CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) et à son comité permanent pour l'ESR, (*Higher Education and Research standing committee, HERSC*), dont le nom et la langue de travail ne suivent malheureusement pas le trilinguisme de l'Internationale de l'éducation (IE). Les réunions du HERSC « conseillent » les décisions du bureau du CSEE et contiennent souvent une partie assez formelle, où divers responsables de la Commission européenne viennent prêcher une parole néolibérale formatée devant les re-



présentants des syndicats, d'où l'importance d'une critique argumentée.

Notons qu'au HERSC sont réunis des syndicats de la « région » Europe (terminologie IE), même hors UE : cette diversité est une richesse mais aussi une première limite, car des pays des Balkans ou de l'est européen s'accrochent aux possibilités offertes par l'Europe « officielle » pour développer l'ESR chez eux, sans voir les

risques que représente ce suivisme. Deuxième limite : établir un rapport de forces après débat contradictoire, quand une partie des représentants sont employés de leur syndicat (en l'absence de droits syndicaux que nous avons en France), sans mandat précis ou culture politique et syndicale.

La troisième est la coexistence de syndicats de tradition *labour* (implication politique et co-gestion) et de tradition de lutte indépendante. La pédagogie, le débat, et, pour la CGT, l'affirmation de la nécessité d'agir au plus près du terrain ayant comme boussole le progrès social sont les moyens de convaincre et de rassembler.

Car il faut agir :

- au niveau européen, le financement rend l'ESR de plus en plus dépendante du privé (les investissements publics comme complément), sous prétexte d'utilité économique ;
- la précarité augmente de façon exponentielle, malgré des luttes parfois victorieuses (comme en Allemagne) ;
- l'absence de statut de fonctionnaire dont nous jouissons en France oblige à des négociations directes avec les employeurs universitaires qui n'hésitent devant rien (licenciement, fermeture de centres ou de départements...) ;
- l'essor du numérique et l'offensive du capitalisme pour s'approprier la production et la diffusion de la connaissance (« bien anticapitaliste » par excellence) requièrent une réponse syndicale organisée au niveau européen, afin de ne pas laisser le terrain occupé par la seule parole

lénifiante de l'UE sur le libre accès ;
– pour endiguer l'expansion du fonds de pension RESAVER censé prendre en compte la retraite complémentaire (c'est-à-dire s'emparer de notre argent pour des investissements qu'on soupçonne très lucratifs) et installer l'idée que la répartition est inapplicable à cause des différences entre pays européens.

Sans oublier le rôle primordial de la solidarité internationale : le soutien à nos homologues turcs d'Egitim-Sen s'est concrétisé par plusieurs missions de délégations du CSEE sur place pour protéger les collègues dont l'intégrité physique et bien sûr l'avenir professionnel sont menacés. Ces actions trouvent leur traduction dans chaque pays :

c'est aux syndicats de s'en saisir.

La CGT apporte dans ces instances un enrichissement dû à sa vision confédérale.

À l'exception de la *Confederazione Generale Italiana del Lavoro* (CGIL) italienne et *des Comisiones Obreras* (CC.OO) espagnoles, nos partenaires des autres pays sont limités au champ éducatif.

Notre ouverture les intéresse car elle leur montre l'aspect concret du lien indispensable science-société : l'utilité, non l'utilitarisme ; l'éducation comme bien commun y compris pour l'insertion professionnelle, sans

soumission aux groupes de pression patronaux ou autres ; le défi de l'industrialisation pour le présent et l'avenir où les syndicats CGT de plusieurs professions travaillent ensemble pour en penser les contours...

Cela n'exclut pas le nécessaire travail intersyndical au niveau français, qui se poursuit depuis deux mandats déjà avec la FSU (et même l'UNSA pour RESAVER).

Cela donne à la CGT une responsabilité particulière, sorte de noblesse oblige, que nous devons assumer pour que nos propositions et nos valeurs pèsent sur les orientations afin de défendre l'ESR et ses personnels partout en Europe.

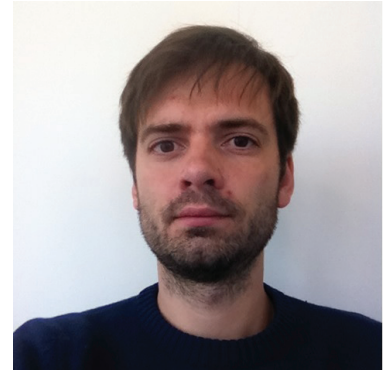
Dina Bacalexi



Recrutements des chargés de recherche à l'INSHS : la Direction est aux manettes



Les décisions du jury d'admission 2017 ont remis en cause le travail et les prérogatives des sections du CoNRS (qui constituent les jurys d'admissibilité) au sein de l'INSHS. Les classements proposés par trois des neuf sections de l'institut pour le concours CR ont été en grande partie défaits ; un désaveu particulièrement fort a été adressé à la section 36 : la mobilisation pour contester cette remise en cause brutale de la légitimité du CoNRS a été continue tout au long du mois de juin.



Les faits

Le 6 juin dernier s'est réuni le jury d'admission pour le concours des chargés de recherche au sein de l'INSHS. Présidé par le directeur de l'institut, ce jury ad hoc est composé de membres nommés externes au CoNRS et de cinq membres issus des sections et CID choisis par la direction ; toutes les sections n'y sont pas représentées à chaque fois. Trois classements établis par les sections au cours du printemps dernier ont été modifiés par le jury d'admission. En section 35, la personne classée 1^{ère} a été déclassée sur la liste complémentaire, et ce sont les personnes classées 2^e et 3^e qui ont finalement obtenu les deux postes de CR2 mis au concours. En section 39, l'unique poste de CR1 est revenu à la personne classée 2^e et celle classée 1^{ère} se retrouve aujourd'hui sur la liste complémentaire. En section 36 (sociologie et sciences du droit), non seulement le jury d'admission a opéré plusieurs déclassements, mais il a supprimé un poste et exclu toute une discipline de la liste des admis en CR2 : trois postes avaient été initialement mis au concours et la section avait classé premiers ex æquo deux sociologues et, en 3^e position, une juriste, que le jury d'admission a fait remonter en première position, donnant le deuxième poste à une autre

juriste classée 6^e par la section ; les deux sociologues classés premiers ont disparu du classement final qui ne présente aucune liste complémentaire ; le troisième poste mis au concours s'est lui aussi volatilisé.

Un désaveu particulièrement fort de la section 36

Le camouflet adressé à la section 36 apparaît comme le point d'orgue d'un conflit continu ces dernières années entre le directeur de l'INSHS, Patrice Bourdelais, et le CoNRS¹.

À quelques semaines de la retraite, et alors que les sections entament un nouveau mandat, le directeur a manifestement décidé de frapper les esprits.

Interpelé en diverses occasions sur le sujet, il s'est contenté d'énoncer des arguments d'autorité : la sec-

¹ Dans une recommandation en date du 27 juin 2017, le CS de l'INSHS dresse un « bilan de ces deux années et demi de mandat » sous la direction de Patrice Bourdelais ; le CS regrette notamment en fin de texte « qu'aucun dialogue n'a[it] pu être établi avec une direction se caractérisant par son autoritarisme, et déplore le mépris dont cette dernière a fait preuve envers le travail accompli depuis janvier 2015. » (« Recommandation concernant le concours chercheurs 2017 et les relations avec la direction de l'Institut », CS INSHS, 27 juin 2017).

tion avait mal fait son travail, elle devait être recadrée par la direction.

Cette idée s'est diffusée comme une traînée de poudre et certains collègues semblent croire qu'une instance directement constituée par la direction, siégeant quelques heures durant et comptant très peu de spécialistes de la discipline, serait par nature plus vertueuse qu'une section du CoNRS composée d'un grand nombre de spécialistes, pour partie élus, et ayant étudié longuement les dossiers et entendu les candidats.

C'est la force du pouvoir que de se draper dans la neutralité, cherchant à instrumentaliser les ressentiments personnels. Mais un grand nombre de sociologues, au CNRS et hors de lui, ainsi que de nombreux autres chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s d'autres disciplines ne s'y sont pas trompé.e.s et ont massivement signé une pétition rapidement mise en ligne suite aux résultats d'admission ; ils et elles se sont mobilisé.e.s en diverses occasions pour manifester leur opposition aux déclassements opérés par le jury d'admission, pour s'insurger contre le vol d'un poste dans un contexte de précarisation continue de l'emploi scientifique, ainsi que pour témoigner leur solidarité envers les candidats déclassés – dont la Direction se moque éperdument.

Le symptôme d'un pilotage grandissant des recrutements au CNRS

La violence institutionnelle qui s'est abattue sur les candidats déclassés et sur le travail des membres de la section 36 est également à l'œuvre, bien que de façon moins spectaculaire, dans les deux autres sections de l'INSHS affectées par les déclassements. Avec un cynisme sans borne, il a ainsi été dit que le jury d'admission a empêché l'homme classé en 1er par la section 35 d'obtenir un poste de CR2 au nom de la parité ; mais alors, au nom de quoi le même jury d'admission peut-il justifier d'avoir remplacé par un homme la femme classée 1re pour le seul poste mis au concours en section 39 ? Comment l'INSHS peut-il également justifier que, dans cette même section, et cette fois au concours DR, les quatre postes soient finalement dévolus à quatre hommes, alors que la section avait proposé le classement de deux candidates et deux candidats ? La parité a bon dos...

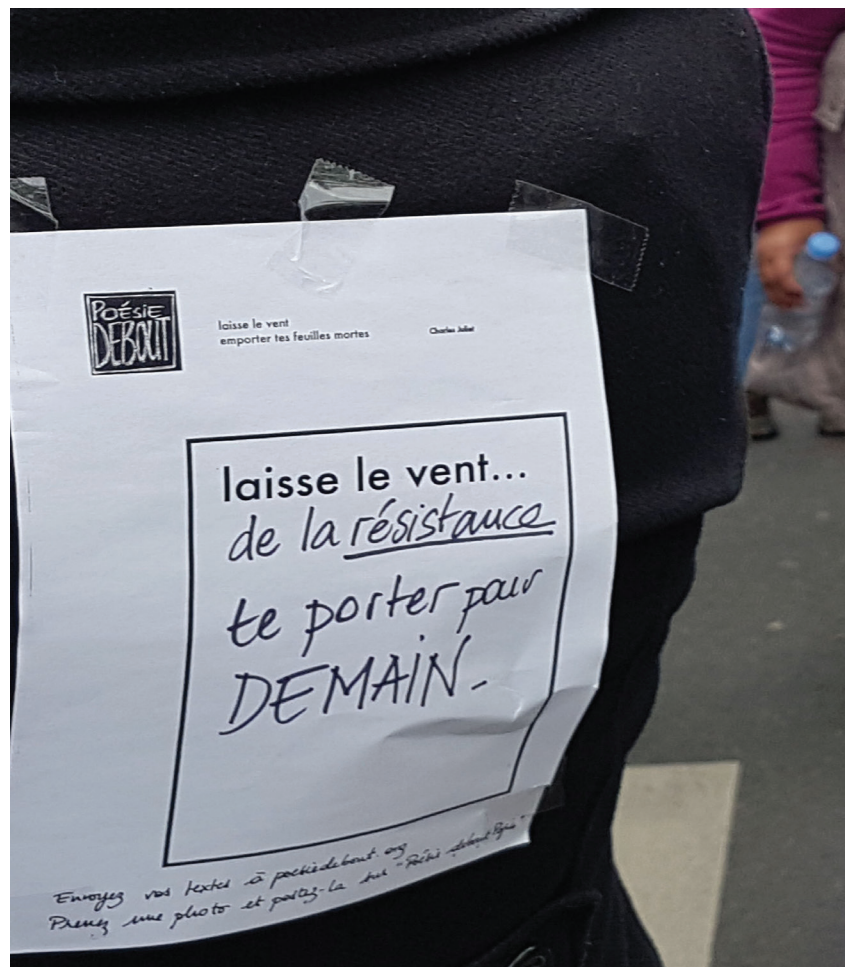
De manière plus générale, le caractère d'exception des déclassements de la section 36 ne doit pas faire oublier que de telles pratiques sont rendues possibles en raison d'une intrusion accrue de la direction du CNRS dans le travail collégial des sections à divers moments des concours de recrutements.

Ainsi, avec l'accord de la Direction du CNRS, non seulement les jurys d'admission n'hésitent plus à remanier de fond en comble certains classements de candidats établis par les jurys d'admissibilité, mais les directions d'instituts imposent le coloriage ou le fléchage de nombreux postes sur des thématiques ou des laboratoires sans concertation avec les sections, sous prétexte de « priorités scientifiques » : les rapports de conjoncture des sections et de prospective des CSI ne sont pas pris en compte par les directions pour établir ces « priorités ». On se demande dès lors à quoi ils servent.

Les événements malheureux de la section 36 et de l'INSHS ne sont qu'un avertissement – un de plus. Dans un contexte de pénurie de postes ouverts au concours, la Direction du CNRS entend piloter la recherche en recrutant des chercheurs majoritairement sur les thématiques scientifiques correspondant à sa politique de site en fléchant notamment le potentiel scientifique sur les Idex², Isites ou les ComUE³ dont le CNRS est membre, et en manipulant les classements, foulant au pied l'expertise scientifique et les prérogatives du CoNRS. Elle détermine de même les accueils en délégation des collègues universitaires, dont les dossiers sont aussi examinés par les sections censées donner un avis scientifique. La politique de site semble être désormais érigée en « politique scientifique »

2 Idex/Isite : Initiatives d'excellence/Initiatives, Sciences, Innovations-Territoires, Economie (projets d'investissements d'avenir pour l'enseignement supérieur et la recherche)

3 ComUE : Communauté d'Universités et Établissements



Actions menées contre les déclassements de l'INSHS

2 juin

Avis présenté par le SNTRS-CGT lors du CT du CNRS en faveur du respect des classements des jurys d'admissibilité, voté à l'unanimité.

14 juin

Lancement d'une pétition en ligne par le « comité de liaison du SNCS-FSU pour la section 36 du CNRS » : « Concours CNRS 2017 : la sociologie déclassée, l'autonomie scientifique remise en cause ».

16 juin

Motion de la section 39.
Motion de la section 40.

19 juin

Communiqué du SNTRS-CGT (« Concours des chargés de recherche au CNRS : La Direction veut piloter directement le recrutement de chercheurs », En Bref, n° 453)

21 juin

Envoi d'une lettre signée de 59 collègues aux membres du jury d'admission 2017 qui siégeaient dans des sections du CoNRS, rendue publique le 23 juin.

22 juin

Le SNTRS-CGT interpelle le directeur de l'INSHS, lors du CA du CNRS concernant les déclassements de la section 36.
Motion de la section 36
Motion de la section 19 du CNU (sociologie, démographie).
Motion de la revue Actes de la recherche en sciences sociales.

27 juin

Parution d'un article dans Le Monde daté du 28 juin : « Polémique autour de la campagne de recrutement du CNRS ».
Remise de la pétition signée par 2 700 collègues à l'occasion du CS du CNRS.

Le CS de l'INSHS diffuse une « Recommandation concernant le concours chercheurs 2017 et les relations avec la direction de l'Institut ».

Motion de la section 04 du CNU (science politique).

Les DU de laboratoires rattachés aux sections 36 et 40 sont en cours de rédaction d'une lettre commune destinée à la direction du CNRS.



Isabelle Clair
Wilfried Lignier

International

Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexix

Argentine

Le syndicat de l'ESR CONADU dénonce la situation budgétaire critique des universités publiques et la levée unilatérale des négociations salariales

La Federación Nacional de docentes universitarios CONADU a participé récemment à la 106e conférence internationale du travail organisée à Genève par l'OIT (Organisation internationale du travail). Ce fut pour nos collègues argentins l'occasion d'alerter publiquement sur la situation que subit l'université publique et son personnel depuis des mois, pour ne pas dire depuis un an. Le processus de privation de financement de l'université est délibéré et a commencé en 2016, ratifié au budget national de 2017 et confirmé avec la paralysie des négociations salariales paritaires. L'investissement public dans l'université, qui avait augmenté dans la décennie passée (de 0,56% en 2006 à 0,87% en 2015) diminue pour la première fois en 2016 (0,81%), avec un PIB qui recule de 2,3%.

Durant l'année 2016, des salaires étaient systématiquement payés en retard, des programmes de recherche et d'aide aux étudiants n'ont pas pu se réaliser. Comme pour l'enseignement secondaire, l'une des preuves concrètes de cette austérité est la diminution du salaire réel des personnels : le gouvernement avait promis une hausse de 35% pour compenser l'inflation (prévue à 27% pour 2017) et les pertes des années antérieures.

Mais ce n'était pas inclus dans le budget : à peine 15-20% a été proposé, afin de rétrécir les « dépenses des universités ».

La CONADU dénonce non seulement la mauvaise foi du gouvernement, qui dit maintenir une instance formelle de négociation avec les syndicats mais interrompt unilatéralement les réunions paritaires régulières, mais aussi le dénigrement de l'université publique pour discréditer le travail qui s'y fait et son apport à la société argentine.

**Un puissant mouvement
de grève des universitaires,
accompagné par un tout
aussi puissant mouvement
des étudiants, n'a pas eu de
résultats**

Pire, des mesures antisyndicales et contraires à l'autonomie des universités ont été signalées : l'invasion des forces de police ou des licenciements à l'Université nationale de La Matanza, au mépris de la convention collective et menaçant même des dirigeants syndicaux locaux. Sur le site de la CONADU, publiée le 22 juin 2017, l'information de la poursuite de la lutte, plébiscitée par les collègues d'un grand nombre d'universités dans la consultation organisée par le syndicat : de 57% à 93% ont répondu qu'ils refusaient de commencer le deuxième quadrimestre académique, s'ils n'obtenaient pas satisfaction à leurs revendications.

« Le temps presse et la responsabilité pour que le second quadrimestre se déroule normalement incombe au ministre de l'éducation, qui doit s'engager pour résoudre le conflit au lieu de tâter le terrain pour des candidatures électorales aux élections d'octobre », a déclaré le secrétaire général de la CONADU.

Aux dernières nouvelles, le gouvernement leur offre «généreusement» 6% d'augmentation...

La force d'un syndicat se mesure à sa capacité d'audience : les résultats obtenus à la consultation montrent que les collègues en Argentine ne sont pas prêts à se laisser voler le fruit de leur travail et à accepter avec résignation la dégradation de l'ESR publique. De l'hémisphère sud, un souffle de résistance et de courage voyage jusqu'en France : nous avons besoin de cette combativité pour les jours difficiles qui se profilent sous le nouveau gouvernement d'une « modernité » toute néolibérale hostile aux droits du monde du travail.

Chili

Deux grandes universités annulent des événements parrainés par les autorités israéliennes

Nous apprenons par le site du mouvement BDS (Boycott, désinvestissement, sanctions) que les actions des étudiants chiliens en faveur du désengagement de leurs universités ont payé : le Département d'anthropologie de l'Université Alberto Hurtado et la Faculté des sciences sociales de l'Université du Chili ont annulé des événements scientifiques parrainés par l'ambassade d'Israël visant à promouvoir le travail de l'autorité des antiquités israéliennes (IAA, *Israel Antiquities Authority*), dont les fouilles controversées aboutissent à une confiscation d'une partie du patrimoine mis au jour au seul profit de l'histoire israélienne. Ces deux grandes universités n'ont pas voulu voir leur réputation associée à la violation des droits des Palestiniens.

D'ailleurs, fin 2016, le 8e Congrès archéologique mondial a condamné ces fouilles dans le Territoire pales-

tinien occupé, et appelé les éditeurs académiques internationaux à refuser de publier les travaux liés aux recherches archéologiques dans ces régions.

Dans l'ESR française, la vigilance est toujours de mise pour que nos universités et EPST ne se retrouvent pas complices des violations des droits par Israël. N'oublions pas : si les prisonniers palestiniens ont obtenu le respect de leurs droits élémentaires, c'est suite à une grève de la faim longue et risquée pour leur santé.

États-Unis

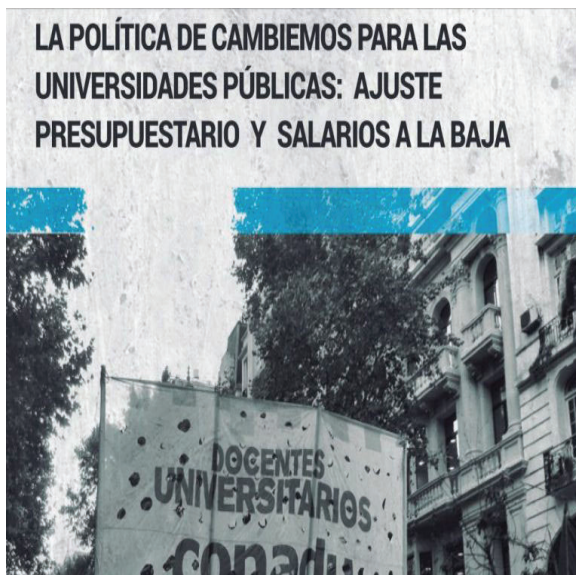
La crise de l'ESR est une crise du travail (The Nation magazine)

Au delà de la hausse des frais de scolarité et donc de l'endettement des étudiants et de leur famille, la crise de l'ESR états-unienne est à regarder sous le prisme de la dégradation des relations de travail et des conditions de vie. Un.e professeur.e non titulaire, même dans une université renommée (et riche), lutte tout comme ses étudiants pour exercer son métier et recevoir un salaire décent : étudiants et enseignants font face à la même crise qui compromet les générations futures. C'est pourquoi les professeurs non titulaires de la *Tennessee Vanderbilt University*, considérée comme un joyau dans cet État très inégalitaire et droitier, ont décidé de créer un syndicat destiné aux presque 350 collègues non titulaires, y compris les temps partiels.

L'administration de l'université a réussi à annuler les élections et à programmer un nouveau scrutin. Mais cette annulation (sur critères formels) apparaît en fait comme une obstruction bureaucratique pour maintenir les précaires à la base de la « tour d'ivoire » (de l'excellence), afin que des négociations collectives ne soient pas organisées. Car ces négociations auraient pour objet la revendication d'ouverture de postes de titulaires et

de contrats à long terme, une qualité de vie au travail et une juste rémunération, y compris une transparence dans la prise des décisions par l'université.

Les règles (opaques) d'embauche et de licenciement dépendent du département de l'université où travaille chacun. Les jeunes docteurs sont englués dans un marché du travail qui n'offre pas de postes de titulaires ou à long terme, et peinent à être « compétitifs », car leur situation les met en infériorité concernant la possibilité d'obtention de contrats de financement. Certains collègues de la *Vanderbilt University*, travaillant dans le département des arts libéraux, renoncent à demander des finance-



ments... Quant à l'administration de l'université, elle essaie de donner publiquement une mauvaise image des syndicats, pour décourager leurs futurs membres : « un syndicat n'a pas le droit ou le pouvoir de dicter à l'Université les termes et les conditions des négociations d'emploi (salaires, primes, horaires ou cours attribués) », écrit-elle, en insinuant que donner au syndicat le pouvoir de négocier collectivement peut comporter des risques financiers pour les collègues, puisqu'ils « pourraient perdre ce qu'ils ont aujourd'hui, et, en plus, payer une cotisation syndicale ». Cependant, les enquêtes nationales montrent que ceux qui se syndiquent gagnent près de 25% de plus que les autres, et ont de meilleures condi-

tions de travail. En Californie, les syndicats ont négocié un système de « préférence » basé sur l'ancienneté pour les promotions des précaires ; ailleurs, les négociations ont accordé une sécurité sociale à tous les précaires, même ceux à temps partiel. À la *Duke University*, les négociations ont pour objet les libertés académiques et la fin des discriminations. Les collègues dans les universités états-unienne, titulaires ou précaires, se syndiquent et luttent pour des contrats de travail qui leur procurent, au delà des gains salariaux, le respect de leurs droits et de leurs libertés.

En France, le statut de fonctionnaire protège les personnels titulaires.

Mais nos collègues précaires, de plus en plus nombreux, qui les protégera ? Quand certains prétendent étendre les recrutements précaires afin d'attirer « les excellents », la réponse syndicale doit être plus que jamais celle de l'organisation collective des précaires : pour des postes de titulaires sous statut, et, en même temps, la défense des droits des travailleurs d'une recherche que certains rêvent « ubérisée ».

Grèce

La fuite des cerveaux, provoquée par la « crise » commencée en 2008, continue : le nouveau plan de « retour au pays » aura-t-il un résultat ?

Lors du dernier congrès du SNTRS, le représentant des collègues grecs nous avait alertés dans son intervention du risque de fuite de cerveaux, qui s'aggravait de jour en jour. Cela continue malheureusement 3 ans après, comme l'indiquent les enquêtes. Et avec l'austérité qui se poursuit et les mémorandums qui se succèdent, cela ne risque pas de s'arranger, dans un pays exsangue dont la « dette » doit toujours être « remboursée » (sic). Vider un pays de ses jeunes les plus qualifiés profite aux... pays d'accueil, comme l'indiquent les mêmes enquêtes sur l'augmentation du PIB en

La FQPPU mène une campagne pour le maintien de Louise Briand au sein du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, où elle est élue

En mai dernier, Louise Briand, présidente du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, membre élue au conseil d'administration de cette université, a été victime d'une plainte anonyme d'un autre membre du conseil pour « comportement irrespectueux » lors de la séance sur le budget de fonctionnement 2017-2018 et le plan des effectifs et des critères d'embauche au département des sciences comptables. Par ses questions, qui ont « mis dans l'embarras » la direction, elle aurait été la cause d'une mauvaise ambiance au sein du CA. C'est pourquoi on l'a révoquée.

La FQPPU souligne que la collègue a fait ni plus ni moins son travail de représentante du personnel et de syndicaliste : elle a posé des questions « gênantes » qui n'ont pas plu à la direction et a mis l'accent sur le rôle d'une direction d'université, qui est d'assurer son bon fonctionnement dans le cadre de ses missions académiques et scientifiques. Louise Briand était victime non seulement de calomnies anonymes (que la direction a prises au sérieux), mais d'un management autoritaire, appliquant aux universités publiques les mauvaises méthodes du privé. Ces attaques contre une syndicaliste mettent à mal la collégialité universitaire et menacent la représentativité du personnel dans les instances.

Le SNTRS a pleinement soutenu la collègue en participant à la campagne de nos partenaires québécois : une lettre signée de notre secrétaire générale a été adressée aux autorités universitaires, demandant la réintégration de la collègue dans ses fonctions. Nous continuons à suivre

Grande-Bretagne et Allemagne grâce à ce « capital humain » de haut niveau et très motivé. L'Allemagne a beau protester, par la voix d'une presse à la limite de la décence, qu'elle « paie » pour les « paresseux » du sud, elle ne lésine pas sur les moyens pour accueillir ces mêmes « paresseux » venant s'installer chez elle : les diplômés s'engagent dans les universités, dans la recherche, dans l'industrie ou les services, et fertilisent ainsi le tissu économique du pays tout en ouvrant de nouveaux horizons intellectuels.

Quand les jeunes songent à s'expatrier dès le lycée, quand les familles préparent déjà leurs enfants dès le collège à un départ à l'étranger souvent sans passer par l'université grecque car on a peur de la voir bientôt privatisée et donc déclassée (l'université publique grecque n'a rien à envier aux meilleures universités d'Europe et du monde), cette fuite des cerveaux montre qu'on ne peut plus parler de « crise » ponctuelle, mais d'un état durable.

C'est avec un retard considérable que le gouvernement lance un plan pour inciter ses scientifiques à revenir s'investir (et investir) en Grèce : encore un plan de « bonnes intentions » ou bien une intention de prendre à bras-le-corps une situation que les associations grecques de la diaspora vivent tous les jours, en venant en aide à ces jeunes scientifiques venus s'implanter à l'étranger ? Ce plan résistera-t-il au énième memorandum ?

Norvège-Palestine

La plus importante organisation syndicale norvégienne se prononce pour un boycott d'Israël, afin de faire respecter le droit international

Le 12 mai 2017, LO (la confédération norvégienne des syndicats) a décidé ce boycott, comme d'autres syndicats importants d'autres pays du monde (la COSATU sud-afri-

caine, la québécoise CSN, l'ICTU irlandaise ou la CUT brésilienne).

Cette prise de position courageuse est une très bonne nouvelle symbolique, qui doit se concrétiser par une pression sur les autorités norvégiennes afin d'obtenir des mesures concrètes sur les plans culturel, académique, économique.

Des pressions doivent surtout être exercées pour que le fonds souverain du gouvernement norvégien retire ses capitaux des compagnies qui se rendent complices de l'occupation, de la colonisation, de la militarisation et des violations des droits humains par Israël.

En France, la CGT soutient le mouvement BDS (boycott, désinvestissement, sanctions). Les militants pacifiques de BDS organisent régulièrement des actions de sensibilisation sur l'étiquetage mensonger de certains produits.

Mais ces actions ne sont pas toujours vues d'un bon œil par la grande distribution !

En avril dernier, la CGT avait participé à la rédaction du rapport « Les liaisons dangereuses de banques françaises avec la colonisation israélienne », dévoilant l'engagement direct ou via des fonds d'investissements de ces banques et assurances à des programmes de construction de logements ou des opérations financières (crédit aux entreprises) dans les colonies.

Constatant cette violation du droit international, des fonds de pension ou des banques étrangères se sont désengagés, afin de ne pas ternir leur image de marque.

cette affaire qui montre les dangers d'une prise de pouvoir accrue de personnes extérieures au monde académique cooptées dans les instances de gouvernance sous prétexte de « lien avec le monde socio-économique ».

Chercheurs et journalistes même combat : protéger ses sources pour continuer à chercher !

Une chercheuse en sciences sociales de l'UQAM (Université du Québec à Montréal), Marie-Ève Maillet, a enfin gagné contre l'entreprise « Les éoliennes de l'érable » qui avait porté plainte en justice contre elle, la sommant à divulguer les sources d'une enquête menée en 2012 dans le cadre de sa thèse. Elle avait interrogé 93 personnes de deux villages dont la cohésion sociale pourrait être impactée par la construction d'un parc d'éoliennes de cette entreprise.

Les citoyens touchés ont décidé de faire un recours contre l'entreprise, et ont demandé à la chercheuse de témoigner comme experte. Mais l'entreprise a saisi le tribunal, et une première ordonnance l'obligeait à donner les enregistrements et une série d'informations nominatives personnelles concernant les 93 personnes interviewées.

Cela est complètement contraire aux règles de l'éthique de la recherche et aux engagements pris par la collègue envers les citoyens qui lui ont permis d'obtenir son doctorat et de publier son travail. Mais l'entreprise n'avait que faire de l'éthique, puisque le recours des habitants l'empêchait de réaliser son projet et donc de faire du profit.

Heureusement, la demande d'annulation déposée début juin a enfin été acceptée : la confidentialité sera préservée. Cela fait jurisprudence pour tout type de recherches impliquant des personnes volontaires (y compris médicales ou pharmaceutiques). Ni les compagnies privées, ni la police ne pourront forcer un chercheur à divulguer des

données personnelles, comme ils ne peuvent obliger un journaliste à révéler l'identité de ses sources.

L'UQAM, tardivement, s'est réveillée pour défendre sa chercheuse. La FQPPU se réjouit de cette décision, il en est de même pour le Scientifique en chef du Québec.

Le refus de la collègue est tout à fait conforme avec les normes provinciales et fédérales pour une science éthique et responsable envers les citoyens qui doivent continuer à participer en toute confiance aux programmes de recherche.

Comme pour les lanceurs d'alerte, on constate que la protection des chercheurs contre les intérêts privés, ceux de groupes puissants du « business vert », de l'agroalimentaire, du domaine biomédical ou du BTP, demeure un enjeu crucial : le capital ou la connaissance, il faut choisir.

Turquie

Appel des syndicats français pour un « boycott académique » solidaire : ne soyons pas complices des persécutions dans l'ESR turc

Extraits du texte publié le 7 juin, signé par les syndicats de la Ferc-CGT (SNTRS, Ferc-Sup, CGT INRA), ceux de la FSU (Snesup et SNCS), Sud recherche EPST et Sud éducation.

Le gouvernement [turc] utilise ses relais officiels dans l'enseignement supérieur et la recherche, le conseil de l'enseignement supérieur (YÖK) et le conseil de la recherche (TÜBITAK), pour imposer sa politique et faire une épuration efficace de la communauté académique, en supprimant ses libertés : exclusion des collègues des publications ou comités de revues ; censure sur le contenu de leurs livres à paraître et de leurs recherches ; suppression de financements et exclusion de tout projet futur ; suppression des bourses de leurs étudiants.

Des présidents d'universités incitent les personnels à dénoncer ceux suspectés de désobéissance politique ou même de recherche « déviante ». La suppression de l'enseignement de la théorie de l'évolution de Darwin dans les classes de terminale est révélatrice de la gravité de l'intervention politique.

Les milliers d'universitaires licenciés sont en train de sombrer dans la précarité totale : ni indemnité de chômage, ni aide sociale, perte de leurs droits à la sécurité sociale.

Les syndicats appellent à exprimer la solidarité en actes :

* N'entreprendre aucune nouvelle coopération avec le Conseil de l'enseignement supérieur turc (YÖK) et le Conseil de la recherche scientifique et technologique de Turquie (TÜBITAK).

* Suspendre toute coopération avec les présidents d'universités qui ont participé aux purges.

* Suspendre l'affiliation des dirigeants de YÖK et de TÜBITAK et des présidents des universités complices aux associations professionnelles et scientifiques internationales.

* Décliner les invitations à participer aux colloques, ateliers et séminaires financés ou co-organisés ou hébergés par YÖK et/ou TÜBITAK, ou toute université complice, en Turquie ou ailleurs.

* Ne pas participer à la tenue ou l'organisation de colloques, ateliers et séminaires dans les universités complices en Turquie.

MOVIMIENTO
BDS
CHILE



LIBERTAD JUSTICIA IGUALDAD

La **destrucción patrimonial** de **Palestina** tiene nombre

AUTORIDAD DE ANTIGÜEDADES DE ISRAEL (AAI)



**¡ESTE 7 Y 8 DE JUNIO
FRENEMOS EL
MEMORICIDIO DE
PALESTINA!**

Boicot a las conferencias de la AAI en
universidades chilenas que intercambian con el

APARTHEID

